

membres du Cabinet à l'effet que c'était là un arrangement différentiel adopté dans le but de favoriser spécialement les intérêts de la mère patrie, mais au fur et à mesure que son application en fit mieux connaître l'essence au monde commercial d'Angleterre, les intéressés commencèrent à modifier leur opinion et à se poser la question suivante: Si tel est le cas, comment se fait-il que nos exportations au Canada diminuent tandis que celles des Etats-Unis vers le même pays augmentent en importance ?

Si vous examinez le tarif, vous pouvez vous rendre compte de la cause qui a produit ce résultat. Bien que les honorables Messieurs de la droite aient professé les principes du libre-échange—soit, avant les élections,—et bien qu'ils aient continué à s'en faire les apôtres en Angleterre, leur tarif n'est pas libre-échangiste, ni est-il ce qu'on appelle un tarif de revenu.

Je suis absolument convaincu que mon honorable ami qui siège en face de moi (M. Mills) ne tentera pas de prouver ou même n'osera pas dire que ce tarif est l'un ou l'autre. Tout ce que vous avez à faire est de jeter un coup d'œil sur les impôts pour vous convaincre que ce n'est pas un tarif libre-échangiste. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres à l'appui de cette partie de mon argumentation.

Si vous consultez le tarif, vous verrez que l'ancien impôt sur le fer en saumon était de quatre piastres; en vertu du tarif actuel, il est de \$2.50, mais rappelez-vous que ces Messieurs ont adopté un principe qu'ils avaient dénoncé,—lorsqu'ils étaient dans l'opposition, de la manière la plus vigoureuse possible, comme étant vicieux,—celui d'augmenter les primes, de sorte qu'une protection plus grande qu'ils n'avaient jamais eue sous l'ancien régime, fut accordée aux producteurs du fer, tandis que la diminution de l'impôt occasionna une perte pour le revenu.

Nul doute que mes honorables amis de la droite prétendront que cela a été fait pour l'avantage du consommateur. Voici un tableau qui donne le montant des anciens impôts comparés à ceux que l'on trouve dans le nouveau tarif:—

	L'ancien impôt.	L'impôt actuel.
	£ s.	£ s.
Fer en gueuse, par tonne.....	4 00	2 50
Houille, par tonne.....	60	53
Maïs, par boisseau.....	7½	En franch.
Fer en barre, par tonne.....	10 00	7 00
Blé, par boisseau.....	15	12½
Farine, par baril.....	75	60
Farine de blé-d'inde.....	40	25

J'ai choisi ces articles afin d'établir que là où les impôts affectaient le commerce avec les Etats-Unis, ils ont été diminués; et la conséquence est que les importations faites des Etats-Unis pendant les derniers neuf mois ont été plus considérables qu'à aucune autre époque précédente. Jusque là donc la préférence établie par le nouveau tarif a été plutôt en faveur des Etats-Unis que de la Grande-Bretagne.

Maintenant, examinons les importations faites de la mère-patrie, et voyons jusqu'à quel point ces honorables Messieurs de la droite ont appliqué le principe du libre-échange. En tenant compte de la réduction de douze et demi pour 100, voici les impôts prélevés sur un certain nombre d'articles qui sont principalement importés de la Grande-Bretagne:—

	L'ancien droit.	Le droit actuel.
	p.c.	p.c.
Tapis.....	30	30½
Châles.....	25	26½
Toile.....	30	30½
Petites serviettes.....	30	30½
Vêtements.....	22½	21½
Fil.....	12½	13½
Tissus de coton.....	30	30½
dentelles.....	30	30½
Soutaches.....	30	30½
Instrument de musique.....	25	26½
Coutellerie.....	25	26½

L'honorable M. MILLS, ministre de la Justice: Est-ce que l'honorable sénateur donne le montant de l'impôt que nous prélevons sur les marchandises anglaises ou sur tous les produits en général ?